



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2026

N° B12_03_2026_03 - ZAE Le Pinier - Prolongation de délai de signature de l'acte authentique pour la vente d'un foncier à la commune de Melle (annexe)

Annexe(s) :

- Plan de la zone

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	19	3	22	8

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 6 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le douze mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :

CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), COUSIN Sylvie (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BLANCHET Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

ZAE Le Pinier - Prolongation de délai de signature de l'acte authentique pour la vente d'un foncier à la commune de Melle (annexe)

Annexe(s) :

- Plan de la zone

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 4. Toute cession d'immeuble sous réserve que le prix ou la valeur du bien concerné soit conforme ou supérieur à l'évaluation donnée par la Direction de l'immobilier de l'État » ;

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens opérations immobilières ;

Vu la délibération N° B04_07_2024_09 du conseil communautaire du 4 juillet 2024 relative à la vente à la commune de Melle d'un terrain sur le parc d'activité du Pinier à Melle ;

La commune de Melle souhaite acquérir un tènement foncier d'une surface d'environ 5 748m² situé dans le parc d'activité du Pinier. La surface définitive sera arrêtée par un géomètre expert dans le cadre de l'aménagement de la zone et du découpage foncier. La surface correspond aux parcelles 264AC0074 et 264AC0080 ainsi qu'une partie des parcelles 264AC0107 et 264AC00106.

Pour que la cession soit pleine et entière, la réitération par acte authentique devait intervenir avant le 4 juillet 2025. Toutefois, en raison de difficultés liées aux opérations de bornage, aujourd'hui résolues, l'acte authentique n'a pu être signé dans le délai initialement prévu.

Il est donc proposé de prolonger le délai de réitération de la vente jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est précisé que, à défaut de signature de l'acte authentique à cette échéance, les parties seront libérées de leurs engagements réciproques et la décision de cession deviendra caduque.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2026, du délai de réitération de la cession par acte authentique ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer l'acte de vente définitif pour un tènement foncier d'une surface d'environ 5 748m² (sous réserve d'arpentage) regroupant les parcelles cadastrées 264AC0074 et 264AC0080 dans leur totalité, et une partie des parcelles cadastrées 264AC0107 et 264AC0106 situées parc d'activité Le Pinier (Melle), au profit de la commune de Melle, au prix de 5€/m², soit un prix global estimatif de 28 740€ net et hors frais (frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur), ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président